

Prévenir la maltraitance envers les aînés



Comment identifier les formes de maltraitance envers les personnes âgées? Comment les prévenir et former le personnel? L'enjeu est d'autant plus important que le nombre d'aînés dépendants augmente.

Par **Françoise Robellaz**, avec la collaboration de la **Dresse Marie-Claude Hofner** et de **Raphaëla Minore** – Centre Universitaire Romand de Médecine Légale (CHUV Lausanne) – Unité de Médecine des Violences

Négligence, exclusion, entrave à la liberté, infantilisation ou encore escroquerie sont autant de violences que subissent actuellement en Suisse plus de 70'000 personnes âgées. Ce chiffre est une projection des taux de prévalence des études internationales car aucune étude de ce type n'a été menée dans le pays. Ces faits interrogent les politiques publiques, notre système de valeurs, ainsi que la considération que nous portons à nos semblables. Comment allons-nous faire face à ces situations qui risquent d'exploser avec l'augmentation du nombre de personnes âgées et dépendantes ? Qui peut et qui doit s'en préoccuper ? Avec quels moyens ? La formation des professionnels en contact avec les aînés est une des réponses possibles.

En 2003, la Fondation Charlotte Olivier a conçu un programme de formation à la prévention de la maltraitance envers les personnes âgées, nommé PREMALPA. Elle a pour objectif de former des personnes référentes, c'est-à-dire capables d'initier des actions de prévention, d'analyser des situations de maltraitance à risque ou avérées, et d'orienter les collègues vers les ressources du réseau local les mieux adaptées. Cette formation de 3 jours a été dispensée dans les cantons de Vaud, Jura, Fribourg et Genève et a permis de former 150 professionnels jusqu'en 2011.

L'évolution des connaissances et du contexte de vie des personnes âgées, que ce soit à domicile ou en institution, a rendu nécessaire la réactualisation de cette formation. C'est pourquoi la Fondation Charlotte Olivier a mis sur pied un projet en collaboration avec l'Unité de Médecine des Violences du CHUV (Institut de Médecine Légale). Ce projet, soutenu par alter ego (association pour la prévention de la maltraitance envers les personnes âgées) et la Fondation Leenaards, a pour objectif de proposer une formation actualisée en automne 2012 [1] dans le canton de Vaud et par la suite d'en proposer une version adaptée à chaque canton romand. Afin de bénéficier de l'expérience des

personnes formées, les 150 référent·e·s ont été contacté·e·s pour participer à une enquête par questionnaire portant sur leur appréciation de la formation, leurs pratiques actuelles et leurs besoins. Des focus groups sont venus compléter les données de l'enquête.

Les premiers résultats montrent un intérêt élevé pour la problématique (48% de taux de réponse) et une satisfaction générale vis-à-vis de la formation. Les répondant·e·s travaillent essentiellement en soins à domicile et en institution pour personnes âgées, le milieu hospitalier, les services sociaux et les associations étant représentés dans une moindre mesure. La majorité des personnes disent avoir acquis des connaissances et des compétences utiles. S'agissant de l'intégration de leur rôle de référent dans leur pratique, plus de la moitié disent y être parvenu. Les obstacles les plus fréquemment cités sont le manque de légitimité de ce rôle et de la problématique dans l'institution et par conséquent le manque de temps accordé. Les répondant·e·s relèvent aussi la complexité des situations rencontrées qui nécessitent de grandes capacités d'analyse et une connaissance approfondie du réseau.

Les nouveaux champs d'étude

Dans le cadre de ce projet, une conférence organisée au CHUV le 27 mars 2012 a permis à plusieurs intervenant·e·s de donner des éclairages scientifiques et pratiques complémentaires [2]. Ainsi, Dr Christopher Mikton, collaborateur de l'Organisation Mondiale de la Santé à Genève, a présenté un rapport qui fait le point sur les enjeux démographiques actuels, les données statistiques et les facteurs connus de risques et de protection. Il a insisté sur le peu de moyens consacrés à la prévention dans ce domaine et exposé les 9 mesures clé pour la région européenne. Soit :

1. Elaborer et mettre en œuvre des plans et politiques nationales multisectorielles
2. Améliorer les moyens de collecte de données sur les causes, les effets, et les coûts
3. Donner la priorité aux études évaluant l'efficacité des interventions
4. Renforcer les mesures en faveur des victimes de la violence
5. Renforcer les capacités et les échanges d'information entre secteurs
6. Diminuer les inégalités sociales et économiques
7. Sensibiliser le public et les décideurs
8. Adopter une approche qui tient compte de la trajectoire de vie et renforcer la cohésion transgénérationnelle
9. Améliorer la qualité des soins dans la communauté et les institutions

La Dresse Stéphanie Monod, médecin gériatre spécialisée dans le dépistage et les soins des patients concernés par la maltraitance, a tout d'abord situé le contexte démographique et épidémiologique suisse. Elle a mis en lien la vulnérabilité des personnes âgées et la dépendance fonctionnelle, la perte d'autonomie, la précarité sociale et les limites de l'accès aux soins. L'analyse de situations rencontrées dans sa pratique clinique a permis de mettre en évidence la complexité des situations de maltraitance, compte tenu des nombreux facteurs en jeu et des spécificités des contextes et des histoires familiales. Elle a relevé l'importance de prendre en charge ces situations de manière interdisciplinaire.

Et sur le terrain ? Janine Resplendino, du Service de la santé publique du canton de Vaud, a décrit les mesures de surveillance des établissements médicaux-sociaux mis en place dans le canton [3]. Sa présentation a montré qu'une politique sociale peut devenir un élément central du dispositif de prévention de la maltraitance des personnes âgées.

Les nouvelles données résultant de l'enquête et de la revue de la littérature permettront d'actualiser la formation PREMALPA et de compléter les contenus théoriques. Pour mieux répondre aux besoins des professionnels, l'accent sera mis sur les moyens d'identifications de la maltraitance, l'analyse de situation et les aspects juridiques. La collaboration avec les employeurs sera nécessaire pour la mise à disposition de moyens de prévention (temps, structure, reconnaissance institutionnelle...). Afin de répondre aux demandes, des possibilités de formation continue

et de rencontre annuelle seront offertes aux référents formés.

[1] La formation PREMALPA actualisée sera testée en octobre 2012. Pour tous renseignements complémentaires : Francoise.Robellaz@chuv.ch

[2] Ces interventions sont disponibles sur [le site](#) de la Fondation Charlotte Olivier

[3] Sur les contrôles de qualité de l'Etat de Vaud, voir notamment [cette page internet](#)